



epss

**Notre avenir,
celui des autres**

« **Travailleur social,
un métier de
proximité** »

Accompagnant-e éducatif et social (AES)

L'AES est un(e) travailleur(se) social(e) qui accompagne des enfants, des adultes ou des personnes âgées vulnérables ou en situation de handicap. Il (elle) les accompagne dans les actes de la vie quotidienne, les relations sociales, l'intégration scolaire et les loisirs, selon la spécialité choisie en formation.

Il (elle) établit une relation attentive et sécurisante avec ces personnes pour favoriser leur expression, leur bien-être physique et leur bien-être psychologique.

Pour cela, il(elle) prend en compte le projet de la personne et les difficultés liées à l'âge, à la maladie, au mode de vie ou les conséquences d'une situation sociale de vulnérabilité, afin d'adapter son intervention.

Pour quoi faire ?

- ◆ Comprendre le contexte de vie, la situation et les besoins de la personne
- ◆ Écouter, observer et échanger avec la personne sur ses besoins et son ressenti, et si besoin l'orienter
- ◆ Informer et conseiller la personne sur des aides techniques (aides visuelles, déambulateur, etc.)
- ◆ Accompagner la personne dans les gestes de la vie quotidienne (toilette, tâches ménagères, déplacements, etc.) et dans sa vie sociale
- ◆ Maintenir ou développer l'autonomie de la personne

Auprès de qui et dans quel cadre ?

L'AES, en fonction de la spécialité *Accompagnement* choisie, pourra exercer sur différents lieux d'intervention :

Accompagnement de la vie en structure collective	Accompagnement de la vie à domicile	Accompagnement à l'éducation inclusive et vie ordinaire
<p>Au sein d'établissements accueillant des personnes âgées ou des enfants ou adultes en situation de handicap</p> <p>Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD), Unités de Soins Longue Durée (USLD), Instituts Médico-Éducatifs (IME), etc.</p>	<p>Auprès de personnes âgées ou en situation de handicap</p> <p>Au domicile de la personne, en direct ou via les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD), Services d'Aide à la Personne (SAP), Services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD), accompagnée</p> <p>Dans les lieux de vie des personnes : foyers logement</p> <p>Au travail : Établissements et services d'aide par le travail (ESAT), etc.</p>	<p>Au sein de structures d'accueil de la petite enfance, d'établissements d'enseignements et de formation, d'établissements et services médico-sociaux, etc.</p> <p>Crèches, multi-accueil, ou autres structures petites enfance, Ecoles Groupes d'Entraide Mutuelle (GEM), Services d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS), Services d'Éducation Spécialisée et de Soins (SES-SAD), etc.</p>

VOIES D'ENTRÉE / STATUTS

VOIE DIRECTE / SITUATION D'EMPLOI.

FINANCEMENTS FORMATION

Spécialité 1 (structure collective)

: Région / Personnel / CPF / CPF DE TRANSITION / CFP / Pro.A / CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION.

SPÉCIALITÉ 2 ET 3 :

PERSONNEL / CPF / CPF DE TRANSITION / CFP / Pro.A / CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION.

DURÉE DE LA FORMATION

1 AN

DONT 525 HEURES DE FORMATION

THÉORIQUE

ET 5 MOIS 1/2 DE STAGE (840 HEURES) EN ALTERNANCE POUR LES ÉTUDIANTS EN VOIE DIRECTE

OU 1 MOIS DE STAGE (140 HEURES) HORS EMPLOYEUR POUR LES APPRENANTS EN SITUATION D'EMPLOI.

POUR TOUTES LES AUTRES SITUATIONS SE RENSEIGNER AUPRÈS DU CENTRE DE FORMATION.

**Taux de réussite
promo 2019 :
100%**

Nous contacter :

Ecole pratique de service social
Campus IPSL -13 boulevard de l'Hautil
95092 Cergy Pontoise Cedex

Nous écrire : epss@epss.fr

Nous téléphoner :

• Admissions et financements : 01 30 75 62 96

www.epss.fr    

Se former

La formation théorique, comprend 14 heures de détermination de la spécialité et 511 heures organisées en 4 domaines de formation comprenant un socle commun et une spécialité de 147 heures.

La formation est organisée en 4 domaines de formation :

- ◆DF1 : Se positionner comme professionnel dans le champ de l'action sociale
- ◆DF2 : Accompagner la personne au quotidien et dans la proximité
- ◆DF3 : Coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés
- ◆DF4 : Participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne

Spécialités :

- 1- Accompagnement de la vie en structure collective
- 2- Accompagnement de la vie à domicile
- 3- Accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire

Le programme de formation est commun aux apprenants en voie directe ou en situation d'emploi. Cependant l'organisation de l'alternance et les temps de stage diffèrent selon les statuts et parcours particuliers.

L'obtention du diplôme d'Etat est acquise par la validation distincte des 4 domaines de formation.

Les allègements et/ou dispenses de formation prévus par la réglementation sont décidés, après les résultats à l'épreuve d'admission, à la Commission d'Allègements de l'epss.

Possibilité d'un certificat de spécialité complémentaire pour les titulaires du DEAVS, DEAMP ou CAFAD

147 heures de formation théorique concernant la spécialité choisie et 175 heures de formation pratique sur un terrain professionnel en rapport avec la spécialité

Entrer en formation

Étape 1: la sélection - Calendrier des sélections consultable sur le site Internet

Aucun diplôme n'est exigé pour se présenter à l'ensemble de ces épreuves d'admission.

L'ensemble du processus d'admission comprend :

- **Une lettre de motivation** sous forme d'argumentaire du projet de formation à joindre au dossier d'inscription.
- **Une épreuve écrite d'admissibilité** (dispense possible selon diplôme déjà acquis) : questionnaire d'actualité destiné à apprécier les intérêts et les connaissances du candidat ainsi que ses capacités d'expression écrite (1h30). Les candidats sont admis à l'épreuve suivante s'ils obtiennent une note supérieure ou égale à 10 sur 20.
- **Une épreuve orale d'admission** : un entretien individuel de 30 minutes, avec un jury composé d'un formateur et d'un professionnel en travail social. Le candidat a 30 minutes avant son entretien, pour le préparer à l'aide d'un questionnaire ouvert. La note obtenue à l'épreuve orale d'admission constitue la note finale.

Pour le certificat de spécialité complémentaire

Dispense des épreuves d'admission, mais entretien avec le responsable de la formation

Étape 2: L'inscription

- **Pour tous les candidats** : réussite aux épreuves d'admission.
- **Pour les candidats en situation d'emploi** : attestation de l'employeur précisant les fonctions éducatives exercées et signature de la convention de formation par l'employeur.
- **Pour les bénéficiaires des CPF, de la professionnalisation, de la Pro-A ou du CFP** : engagement du financement validé.

Financer son projet

Concours: Écrit (admissibilité) : 30 € Oral (admission) : 40 €

Formation :

	Voie directe	Situation d'emploi (1)	Financement personnel
Coût de la formation	100 €/an	6 300 € + 160 € (inscription)	4 410 € + 112 € (inscription)
Financements possibles	Bourse du Conseil Régional /Pôle emploi	Plan de développement de compétences / Les CPF / CFP / Employeur / Contrat de professionnalisation / Pro A	CPF

(1) Codes : Vie en structure collective : RNCP = 25467 – CPF = 245851 – Certinffo = 87185 - DATADOCK = 0012876